

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-021

OBJET : QUARTIER CENTRE – PROJET D'ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

DÉLIBÉRATION : 2026-021  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER CENTRE – PROJET D'ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Afin de régulariser la propriété des aménagements réalisés par Atlantique Habitations sur une parcelle communale et régulariser la propriété des aménagements réalisés par la commune sur une parcelle appartenant à Atlantique Habitations, il a été convenu de procéder à un échange foncier entre ces deux parcelles.

La ville cédera à Atlantique Habitations la parcelle cadastrée ED n° 554, d'une surface de 11 m<sup>2</sup>, sur laquelle a été aménagée une rampe pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'immeuble dont Atlantique Habitations est propriétaire sur la parcelle mitoyenne.

En échange, la société Atlantique Habitations cédera à la Ville la parcelle cadastrée ED n° 552, d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, sur laquelle un espace vert a été aménagé par la ville en lien avec l'aire de jeux située place des Aveneaux.

Cet échange, se fera à titre gratuit avec partage des frais d'acte notarié à parts égales.

La direction de l'immobilier de l'Etat a été régulièrement consultée.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'échange de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'échange, à titre gratuit, de la parcelle communale ED n° 554 d'une surface de 11 m<sup>2</sup> contre la parcelle ED n° 552 d'une surface de 12 m<sup>2</sup> appartenant à la société Atlantique Habitations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026

## ANNEXE

Extrait du plan cadastral



Photo : rampe escalier sur parcelle ED 554



Photo : espace vert sur parcelle ED 552

